



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 09/2019/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION D'APPLICATION N° 1 (2018-2020) DE LA QUATRIEME CONVENTION CADRE D'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BRGM A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL DE LA GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procurations : 4
Date de convocation : mercredi 06 février 2019

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze février à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - David RICHE, 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau → **Procuration** à Chester LEONCE - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20190214-09-FEV2019-AP-
DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 26/02/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du vendredi 08 février 2019 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 12 février 2019 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 12 février 2019 ;

Considérant la Délibération N° 98/2018/CACL relative à la convention cadre n°4 d'assistance scientifique et technique du BRGM à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane pour la période 2018-2024 ;

Entendu le Rapport N° 09/2019/CACL relatif à la convention d'application n° 1 (2018-2020) de la convention cadre n°4 d'assistance scientifique et technique du BRGM à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 09/2019/CACL** relatif à la convention d'application n° 1 (2018-2020) de la convention cadre n°4 d'assistance scientifique et technique du BRGM à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane.

APPROUVE la convention d'application n°1 (2018-2020) de la convention cadre n°4 d'assistance scientifique et technique du BRGM à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane.

APPROUVE le montant relatif aux opérations et études de la convention d'application n°1, fixé à **540 000 €** avec le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Pour le BRGM, la somme de **108 000 € HT**, soit 26 % du montant
- Pour la CACL, la somme de **138 834 € HT**, soit 20 % du montant
- Pour l'Europe, la somme de **293 166 € HT**, soit 54 % du montant

DIT que les opérations et études de la convention d'application n° 1 seront déclenchées en fonction de l'obtention de ces subventions et du degré d'urgence.

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de ces opérations et études et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente à engager les opérations et études dans le respect des stipulations techniques et financières de la convention d'application n° 1.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces études, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 14 février 2019

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME



LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH